

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

## 20H00 à la salle polyvalente

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, FIALON Philippe, GOUYS Jean, RUSSO Anne-Sophie, SARRASIN Myriam, BADIA Armand, CHIROUZE Séverine, FRECHET Norbert

Absentes excusées : Stéphanie PONTAL et Sylvie REYNAUD

Procuration : Stéphanie PONTAL a donné procuration à Karine ROBERT et Sylvie REYNAUD a donné procuration à Philippe FIALON.

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 20H05

### ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023
- 2/ Autorisation de dépôt de demande de permis de construire concernant le commerce multiservices
- 3/ Autorisation de dépôt de demande de permis de construire concernant la création d'un entrepôt
- 4/ Demande d'autorisation des gérants du commerce de Meyras de solliciter des subventions auprès de l'état
- 5/ Indemnités horaires pour travaux supplémentaires : liste des emplois concernés
- 6/ Indemnisation de congés payés non pris par un employé communal ayant fait valoir ses droits à la retraite
- 7/ Cantine : Mise en place de la tarification sociale et tarifs pour la rentrée scolaire 2023/2024 et autorisation de signer la convention s'y rapportant
- 8/ Tarifs cantine scolaire 2023/2024
- 9/ Convention SDEA : Aménagement de l'accès au multiservices
- 10/ Convention avec la mission locale : Contrat aidé pour compléter l'équipe des services techniques
- 11/ Subvention Maison Sport Santé
- 12/ Subvention association Union Sportive Portes des Hautes Cévennes

### Informations diverses aux élus

#### **1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023**

Le conseil municipal approuve à 11 voix pour, 2 abstentions (Myriam SARRASIN et Armand BADIA) et 0 contre le procès-verbal du 11/04/2023

#### **2/ Autorisation de dépôt de demande de permis de construire concernant le commerce multi-services**

Madame le Maire propose de déposer une demande de permis de construire concernant le commerce multi-services.

Le conseil municipal autorise, à 11 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (Myriam SARRASIN et Armand BADIA), Madame le Maire à déposer une demande de permis de construire concernant le commerce multi-services.

#### **3/ Autorisation de dépôt de demande de permis de construire concernant la création d'un entrepôt**

Madame le Maire propose de déposer une demande de permis de construire concernant la création d'un entrepôt.

Le conseil municipal autorise, à 11 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (Myriam SARRASIN et Armand BADIA), Madame le Maire à déposer une demande de permis de construire concernant la création d'un entrepôt.

#### **4/ Demande d'autorisation des gérants du commerce de Meyras de solliciter des subventions auprès des différents organismes publics**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, les gérants du commerce de Meyras qui souhaitent investir dans du matériel professionnel, à déposer des demandes de subventions, auprès de l'état, lequel lance un dispositif de soutien à l'installation de commerces dans des communes situées en zone rurale qui en sont dépourvues.

#### **5/ Indemnités horaires pour travaux supplémentaires : Liste des emplois concernés**

Madame le Maire rappelle la délibération n°2020/02 en date du 19/02/2020 concernant les modalités de réalisation d'heures supplémentaires et complémentaires des agents titulaires et non titulaires. Madame le Maire présente la liste des emplois concernés qu'il convient de préciser, à la demande de la trésorerie.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la liste des emplois concernés.

#### **6/ Indemnisation de congés payés non pris à un employé communal ayant fait valoir ses droits à la retraite**

Monsieur Jean-Pierre DALMAS, employé communal et admissible à la retraite à compter du 01/06/2023, n'a pas pu prendre la totalité des congés auxquels il avait droit pour l'année 2022/2023. Il est proposé de lui verser l'indemnité compensatrice correspondant auxdits congés non pris.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

## **7/ Cantine : Mise en place de la tarification sociale et tarifs pour la rentrée scolaire 2023/2024 et autorisation de signer la convention s'y rapportant**

Madame le Maire expose que le gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 euro dans le cadre du plan pauvreté, précisant que la tarification sociale des cantines consiste à proposer des tarifs différents aux familles, en fonction de leurs revenus (calculée sur la base des revenus et du quotient familial). Une subvention de 3 euros est allouée par l'état aux collectivités pour chaque repas facturé à 1 euro ou moins aux familles d'enfants de classe maternelle ou élémentaire. Madame le Maire propose l'application d'une tarification sociale, à trois tranches, et de l'autoriser à signer la convention s'y afférant, comme suit :

Quotient familial	Tarif
0 à 600	0,70 €
601 à 1 000	1,00 €
+ 1 000	4,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place la tarification sociale pour la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2023/2024, telle qu'exposée ci-dessus, et autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document s'y afférant.

## **8/ Tarifs cantine scolaire 2023/2024**

Madame le Maire rappelle que le prix du repas est fixé actuellement à 3, 73 € et propose de le fixer à 4 €.  
Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce nouveau tarif.

## **9/ Convention SDEA : Aménagement de l'accès au multiservices**

Madame le Maire explique que la convention signée avec le SDEA concernant la création de l'accès à la zone sud est abandonnée et qu'elle avait un coût de 3 499,82 € HT. Un courrier a été fait au SDEA pour mettre fin à cette convention, il reste un coût de 1 149,94 € correspondant au début de l'étude.

Elle propose d'établir une nouvelle convention « accès au commerce multiservices » d'un montant de 1 528,17 €

Le total de ces dépenses s'élèverait donc à 2 678,11 €.

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (Myriam SARRASIN et Armand BADIA), de signer une convention avec le SDEA concernant l'accès au multiservices.

## **10/ Convention avec la mission locale : Contrat aidé pour compléter l'équipe des services techniques**

Monsieur Breysse n'a pas souhaité augmenter son temps de travail et par conséquent un poste à mi-temps reste à pourvoir. La commune a l'opportunité d'utiliser un contrat aidé, ce qui permettrait de soulager la charge de travail de l'équipe.

Ce type de contrat permet une aide de l'état à hauteur de 40 % du salaire brut de l'agent.

Un candidat a été reçu et pourrait convenir pour ce poste.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'agent polyvalent pour compléter l'équipe des services techniques dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » PEC ZRR, via la mission locale, à raison de 25 heures/semaine et ce pour une durée de 9 mois, éventuellement renouvelable.

## **11/ Subvention Maison Sport Santé**

La MSP est confrontée à des difficultés de financement et a besoin d'aide car l'Etat se désengage sur les MSP, en raison d'une priorité donnée aux jeux olympiques et paralympiques.

La MSP sollicite une aide auprès des Communautés de Communes et des communes.

Madame le Maire propose d'accorder une aide de 1 000 € à la Maison Sport Santé, soit un peu plus de 1€/hab afin de soutenir ce projet de territoire qui est fondamental, surtout en zone rural.

Le conseil municipal décide à 12 voix pour, 0 abstention et 1 contre (Norbert FRECHET) de verser cette subvention.

## **12/ Subvention Association Union Sportive Portes des Hautes Cévennes**

L'association a sollicité de la part de la commune une subvention ; 18 habitants de Meyras dont 12 enfants sont actuellement licenciés au club de l'union sportive.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 150 € à l'USHPHC.

## **Informations diverses :**

### **Extinction nocturne de l'éclairage**

L'extinction sera opérationnelle pour l'automne.

### **Travaux aux thermes**

Rénovation du plateau technique planifiée à l'automne 2023.

Ouverture encore à préciser mais les 2 premières cures pourraient être supprimées.

### **Remplacement des bancs**

Ils ont été reçus et seront installés prochainement.

### **Carrefour de la Taillade**

Un aménagement sera réalisé pour améliorer la sécurité et interdire le stationnement.

### **Travaux de sécurisation de l'accès à l'école**

Ils commenceront début août et seront terminés pour la rentrée scolaire.

## Gazette N°8

Elle paraîtra fin juin début juillet.

## Ouverture prochaine du Marché Cévenol

L'ouverture est annoncée pour le 27 juin.

Le service Postal sera transféré le 29 juin et il sera assuré par l'agence postale jusqu'à cette date.

## Exercice inondation le 2 juin organisé par la Préfecture

Cet exercice Inondation organisé par la Préfecture concernait plusieurs communes le long de l'Ardèche dont Meyras et ses 3 campings. Ce fut l'occasion de tester notre nouveau Plan Communal de Sauvegarde qui vient d'être mis à jour.

Nous avons pu simuler la mise en application de ce PCS avec l'évacuation de plus de 600 touristes présents sur nos 3 campings.

Un debriefing a été fait au niveau de la commune et un retour d'expérience est prévu prochainement avec la Préfecture.

## Végétalisation de la cour de l'école

La mairie a bien reçu un devis d'une paysagiste.

Une réunion sera proposée rapidement au comité de pilotage de ce projet afin d'examiner cette proposition dans un cadre plus large du dossier de l'école. D'autres travaux sont à planifier dont l'isolation thermique du bâtiment et la construction d'une cantine plus grande. Il est nécessaire d'examiner l'ensemble du projet sous l'angle séquençage et budgétaire.

En attendant, une commande a été passée pour mettre en place très rapidement un brise soleil sur la façade est.

## Réservoir du Clauzel

Les travaux ont débuté et vont se limiter cette année au terrassement pour des raisons de contraintes budgétaires du SEBA. Ils se poursuivront en 2024.

## Bilan Festivité du premier semestre

Une trentaine d'événements ont été programmés cette année.

L'agenda et les annonces sont publiés sur le site de la mairie, Panneau Pocket et la page facebook de la mairie.

Il est également disponible sous forme papier à la mairie et à l'entrée des spectacles. Il sera glissé dans la prochaine gazette.

La fréquentation de ces spectacles est en progression, notamment par les habitants de Meyras et le taux de remplissage est tout à fait correct.

Prochain rendez-vous cette semaine avec la course de l'Ardéchoise mercredi prochain 21 juin.

A noter que la mairie dispose dorénavant d'une régie de recettes pour les animations, laquelle permettra d'encaisser diverses recettes que ce soit par la billetterie des spectacles ou bien pour d'autres événements.

## Fête de l'école

Elle aura lieu le 1er juillet dans le parc des Thermes comme l'an dernier.

## Fragilisation du balcon au-dessus de la salle Nicolas

Il a été étayé en attendant sa remise en état.

## Antenne relais téléphonie mobile sur le Plot

La commune a reçu un courrier de SFR qui propose l'installation d'une antenne relais pour la téléphonie mobile dans la vallée de la Fontaulière entre Pont de Veyrières et le Pradel.

Une dizaine de maisons sont concernées côté Meyras. Beaucoup plus côté Chirols dont le maire va étudier cette proposition avec son conseil municipal.

La décision finale est à prendre par délibération du conseil municipal.

Dossier à suivre.

## Questions d'Armand BADIA

Où en sommes-nous de la consultation des restaurants de la commune pour la cantine ?

Mme Le Maire explique qu'il n'y aura pas de consultation des restaurants de la commune car l'opérateur actuel, FESTI RESTAURATION, donne maintenant satisfaction après un démarrage difficile et une mise au point faite avec la mairie. Il sera reconduit pour la rentrée.

Problème de surpopulation de chats : Mme Le Maire explique qu'une convention a été signée avec la SPA et qu'elle sera contactée.

## Remarque de Myriam SARRAZIN :

Le code APE du marché cévenol ne serait pas le bon.

Mme Le Maire va se renseigner sur cela.

La séance est close à 22 H 40

.....

Le Maire,

Karine ROBERT



Le secrétaire de séance,  
Patrick MORLE

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Patrick MORLE", written over a horizontal line.